© Drogues Info Service - 27 juillet 2025

Forums pour les consommateurs

Poursuites ?

Par Profil supprimé Posté le 21/03/2018 à 09h48

Bonjour,

Je suis consommateur de c*nabis et suite à une arrestation sur voie publique j'ai été convoqué devant le délégués du procureur qui m'a remis un formulaire pour faire un test urinaire et prendre contact avec mon médecin afain de parler de mon problème d'addiction .
La date butoir approchant et ayant fumez (j'ai conscience que c'est malsain) il y a très peu de temps est ce que je risque de nouvelles poursuites si mon test est positif? car il est marqué que les poursuites serais closes si j'acceptai de me plier à leurs démarche . Je suis déjà consommateur à risque .

Merci de vos réponses cordialement
Cliquez ici pour répondre

4 réponses

Moderateur - 21/03/2018 à 10h17

Bonjour,

La réponse pénale apportée par le substitut du procureur à votre affaire a été une orientation vers un service de soin. Cette procédure n'éteint pas l'action publique. C'est-à-dire que si de nouveaux éléments venaient à la connaissance de la justice ou si vous ne respectiez pas cette injonction à rencontrer un médecin, alors le procureur pourrait décider d'aller plus loin.

Cependant il s'agit d'une obligation formelle, pas d'une obligation de résultat. Le justice vous donne une chance de vous "soigner" en vous obligeant à aller voir votre médecin et à faire un test de dépistage pour qu'il puisse avoir des éléments sur votre consommation. Le fait que vous soyez positif au test ne va pas rouvrir votre affaire. En revanche le fait de ne pas faire le test alors que la justice vous le demande pourrait être problématique. Ce à quoi vous êtes obligé c'est, formellement, de faire le test et de voir un médecin. Ce dernier devra attester auprès du procureur que vous avez fait cette démarche. Si vous la faites la justice en restera là, que vous continuiez à fumer du cannabis ou non.

Ayez conscience cependant qu'il s'agit d'une opportunité qui risque de ne pas se représenter si vous êtes interpellé une seconde fois pour une affaire de cannabis.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 21/03/2018 à 10h43

Aux modérateurs,
C'est le premier forum où j'ai eu une réponse rapide et précise je vous en remercie vraiment merci. Je n'ai pas re-fumer depuis 2 jours et surtout pas le soir avant de dormir celui que j'appréciais le plus et je compte m'arrêter 15 pour mes tests si ce n'est pas totalement, ces deux jours on pas été choses simples après une grosse consommation quotidienne de plus de 3 ans .
Merci pour votre efficacité.
Cordialement Derby

Moderateur - 21/03/2018 à 11h04

A votre service

Vous pouvez être aidé pour arrêter ou diminuer le cannabis par un médecin mais aussi par des centres spécialisés dans ces questions. Drogues info service tient à votre disposition des informations à ce sujet et des adresses.

Vous pouvez aussi vous appuyer sur ce forum pour raconter votre arrêt ou votre diminution, vos symptômes s'il y en a. Vous y trouverez le soutien des autres internautes.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 22/03/2018 à 22h16

Salut Derby73

Bonne initiative l'arrêt du cannabis! Un jour ou l'autre ça apporte tellement d'ennuis : motivation, végéte, nonchalance ou pire justice, vie social.. Il ne faut pas se voiler la face, tu va t'en rendre compte rapidement et tu vas te remotiver sports sortie travail..!
De plus avant ton analyse ! Car je ne suis pas certain que le Procureur ne te cherche pas des noises si tu lui ramène des analyses pourries de consommateur.. Bon après je ne suis pas Modo. Mais c'est clair que si il te demande des analyses, il faut qu'elles soient clean..!
En tous cas continu comme sa. C'est juste dommage qu'il nous faille toujours un élément déclancheur comme des emmerdes avec la justice pour ouvrir les yeux et se rendre compte que l'on fait le con.
Courage tu es sur la bonne voix.